



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mardi 10 mai 2016 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot;
M. Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Est absent, monsieur Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 16-05-10-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 04.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 16-05-10-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point 15.1. « Matière organique ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016 : ADOPTION

CA 16-05-10-03

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 16-05-10-04

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 16-05-10 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 16-05-10, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. ADHÉSION À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE : POSITIONNEMENT

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas y donner suite.

5.2.2. PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF VOLET II - DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME ET DEMANDE AU MINISTRE DE TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la dénonciation de la MRC de Pontiac quant aux modifications apportées au programme d'aide au développement du transport collectif volet II;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges partage les mêmes préoccupations quant auxdites modifications;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** la MRC de Pontiac et que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification, monsieur Jacques Daoust, et à la MRC de Pontiac pour suivi.

Proposition adoptée.

5.2.3. CHŒUR ESPÉRANTO : ENTÉRINEMENT

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande, ainsi que de la grille d'analyse, mais conviennent de ne pas y donner suite puisque l'activité est considérée comme étant récurrente.

5.2.4. 30^E ANNIVERSAIRE DE FONDATION LE MOUVEMENT D'EXPRESSION ARTISTIQUE LIBRE (M.E.AL.) : ENTÉRINEMENT

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande, ainsi que de la grille d'analyse, mais conviennent de ne pas y donner suite puisque l'activité est considérée comme étant récurrente.

5.2.5. DEMANDE DE SUBVENTION ET AVIS D'INTENTION - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - ÉTUDE SUR LE REGROUPEMENT SECTORIEL DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt du document.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

CA 16-05-10-05



8. SÉCURITÉ

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1. TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (ROUTES NUMÉROTÉES) : CHANGEMENT DE L'AVOCATE AU CONTRAT EN COURS

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé, dans le contrat actuellement en vigueur avec la firme Morency, société d'avocats, que ladite firme a l'obligation de mandater M^e Stéphanie Labelle à titre de procureur;

CONSIDÉRANT QUE M^e Stéphanie Labelle quittera prochainement ses fonctions pour un congé de maternité et que la MRC accepte que M^e Caroline Doré la remplace pendant ledit congé;

CONSIDÉRANT QUE M^e Caroline Doré est autorisée à agir au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'envoyer** la présente résolution à la firme Morency, société d'avocats, autorisant ladite firme à mandater M^e Caroline Doré à titre de procureur;

que la présente résolution soit annexée au contrat actuellement en vigueur.

Proposition adoptée.

Monsieur Gruenwald prend son siège à 13 h 15.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1.1. PROJET MODIFIÉ DE PMGMR 2015-2020 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL : DÉPÔT

Monsieur le directeur général procède au dépôt des documents.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENTS NUMÉRO 291-4-2016, 304-7-2016, 306-7-2016, 345-3-2016, 395-2016 ET 396-2016

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 291-4-2016 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 291-2007 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-7-2016 a pour objet la modification du Plan d'urbanisme numéro 304-2008 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 306-7-2016 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 306-2008 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 345-3-2016 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats 345-2012 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CA 16-05-10-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-2016 a pour objet le remplacement du Règlement de zonage numéro 305-2008 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 396-2016 a pour objet le remplacement du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 335-2011 aux fins de conformité au Règlement 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité incluant le Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR), notamment au Règlement de concordance 167-15-1, des Règlements numéro 291-4-2016, 304-7-2016, 306-7-2016, 345-3-2016, 395-2016 et 396-2016 de la municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-05-10-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 291-4-2016, 304-7-2016, 306-7-2016, 345-3-2016, 395-2016 et 396-2016 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENTS NUMÉRO URB 300.5 ET URB 300.6

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.5 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro URB 300 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-80;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB 300.6 a pour objet la modification du règlement de zonage numéro URB 300 afin de modifier quelques dispositions applicables aux usages résidentiels relatifs aux activités commerciales à titre d'usage accessoire, au calcul du nombre de cases et d'aire de stationnement et à l'entreposage de certains types de véhicules;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR), des Règlements numéro URB 300.5 et URB 300.6 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-05-10-08

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro URB 300.5 et URB 300.6 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX - RÈGLEMENTS NUMÉRO 204, 205 ET 206

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 204 a pour objet de modifier le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 177 visant à modifier les limites des affectations commerciales et du PPU du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 205 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 dans le but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 206 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 19 dans le but de modifier diverses dispositions;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 204, 205 et 206 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-05-10-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 204, 205 et 206 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1275-237, 1707 ET 1721

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-237 a pour objet de modifier la nomenclature de la classe d'usage H3, de modifier les ratios de stationnement pour les résidences de personnes âgées et le nombre de cases requises pour les personnes handicapées, de permettre des services de support aux personnes non autonomes à l'intérieur d'une résidence pour personnes âgées dans les zones C3-1005 et H3-1006 et d'assurer la concordance du Règlement numéro 1270-50;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1707 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilico inc. » en vue des travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » - Phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain Lelièvre), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1721 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bâtimo inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR), des Règlements numéro 1275-237, 1707 et 1721 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 16-05-10-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1275-237, 1707, 1721 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1. CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) : APPUI



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudeuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a lancé un appel de projets de 6,8 millions de dollars pour la consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets vise à soutenir de façon transitoire pour l'année financière 2016-2017 des projets locaux et régionaux qui n'ont pu être terminés en raison de la fin des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets est ouvert du 22 avril au 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (PEHDAA) sollicite l'appui de la MRC dans le cadre de sa demande de financement au FQIS pour la poursuite de son projet Adapt-Action;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Soulanges sollicite l'appui de la MRC dans le cadre de sa demande de financement au FQIS pour la poursuite de son projet de cuisines collectives et éducatives;

CONSIDÉRANT QUE des recommandations pour ces deux (2) projets ont été émises par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 5 mai 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'appuyer** le projet Adapt-action de l'organisme Parents d'enfants handicapés avec difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (PEHDAA) ainsi que le projet de cuisines collectives et éducatives du Centre d'action bénévole Soulanges dans le cadre de leurs demandes de financement au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Proposition adoptée.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1. MATIÈRE ORGANIQUE

M. Gruenwald fait le point sur le dossier.

16. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que la séance soit levée** à 13 h 31.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Prefet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

CA 16-05-10-11

CA 16-05-10-12